

CONDITIONS D'ACCUEIL ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES DURANT LES STAGES D'ETE A JEUNESSE-SPORTS-PERFORMANCES

1) Les conditions d'accueil des encadrants

Jeunesse-Sports-Performances s'engage à prendre en charge :

- Les frais d'hébergement en tente collective non mixtes de 4 personnes maximum;
- Les frais de repas sur le camp aux horaires définis par les rythmes de journées, en compagnie des participants;
- Les frais de transports en train dans le cadre des voyages encadrés;
- Les frais de transferts aller et retour avec le mini-bus Jeunesse-Sports-Performances, entre le camping et la gare de bus de Pertuis, pour une arrivée et un départ sur les jours et horaires définis au préalable avec le Directeur;
- Les frais d'inscription à une animation pour l'éducateur responsable d'un groupe de participants (piscine, Aqualand, sortie mer etc...).

L'entretien des tentes est à la charge de ses occupants. Elles doivent être propres et rangées en permanence.

L'entretien des vêtements personnels est à la charge de leurs propriétaires.

2) Les missions de l'équipe d'encadrement

L'ensemble des encadrants de Jeunesse-Sports-Performances doit connaître et mettre en œuvre la réglementation des Accueils de Loisir (connaissance niveau B.A.F.A. minimum, documentations sur place possible).

Chacun des membres de l'équipe est responsable de vérifier le bien-être des participants lors de toutes activités et temps libres (douleurs potentielles, fatigue, déshydratation, hypoglycémie, etc...).

Chaque membre de l'équipe s'engage à garantir la sécurité physique, affective et morale des participants.

Chaque membre de l'équipe atteste avoir lu les projets pédagogique et éducatif de l'association.

Chaque membre de l'équipe atteste avoir navigué sur le site Internet du Summer Camp Pertuis pour se tenir informer des programmes que nous proposons et prendre conscience du cadre dans lequel nous évoluons.

2.1) Transport

Des alcooltests seront effectués régulièrement et de façon aléatoire sur les personnes susceptibles de conduire nos véhicules au moment de départ.

Les animateurs / entraîneurs sont susceptibles :

- d'encadrer les participants lors de voyage en train
- d'assurer les navettes en mini-bus Jeunesse-Sports-Performances
- d'être transportés par les véhicules Jeunesse-Sports-Performances

Les animateurs / entraîneurs s'engagent alors :

- à s'assurer que les participants soient bien dans leur train/avion lors des départs

- à respecter le code de la route et conduire prudemment; les contraventions pour non-respect du code de la route sont à la charge du chauffeur
- à rouler 10km au-dessous des limites imposées
- à vérifier que les ceintures de sécurité soient bouclées tout au long des trajets en véhicule pour chacun des voyageurs
- à respecter le véhicule à l'intérieur comme à l'extérieur
- à avertir le directeur immédiatement en cas de sinistre sur un véhicule

De plus, le chauffeur est responsable de l'ouverture et de la fermeture des portes des passagers (pour éviter les doigts coincés dans les portes ou autres).

2.2) Animation

Les animateurs / entraîneurs sont susceptibles :

- d'encadrer les participants sur les temps d'Animation (jeux, Aqualand, piscine, sortie mer, etc...)
- d'aider à la préparation des jeux et soirées
- d'encadrer et occuper les participants sur leurs temps libres

2.3) Entraînement

Les animateurs / entraîneurs sont susceptibles :

- d'entraîner des groupes débutants comme confirmés

Les animateurs / entraîneurs s'engagent alors :

- à mener la séance de leur groupe de l'échauffement à l'étirement inclus
- à assurer le ravitaillement de leur groupe (eau et goûter)
- à s'assurer de la présence de la pharmacie et de nous informer des manques dans le contenu

2.4) Vie collective

Les animateurs / entraîneurs sont susceptibles :

- d'aider aux affichages nécessaires et de vérifier leur maintien et leur mise à jour
- d'aider à la gestion des arrivées
- d'aider à l'approvisionnement
- d'aider à la préparation des repas
- d'encadrer les repas
- de servir les repas
- d'encadrer un groupe de participants
- d'être responsable des particularités de certains participants (alimentation, santé, comportement, intégration)
- d'encadrer les temps de douche
- d'avoir une astreinte de nuit

Les animateurs / entraîneurs s'engagent alors :

- à vérifier que les participants de leur table s'alimentent de manière équilibrée
- à veiller à l'hygiène des participants
- à être disponible pour répondre aux besoins des participants durant les nuits
- à maintenir la propreté des zones collectives et du matériel

3) Le règlement

Que ce soit lors de missions pour Jeunesse-Sports-Performances, sur les sites d'entraînements ou dans le camp, il est strictement interdit :

- de consommer des produits illicites, de l'alcool ou du tabac;
- d'entrer dans l'espace cuisine ou réserve à l'exception des personnes missionnées ou invitées à le faire par un membre de la direction ou le professionnel de cuisine;
- de flirter ou d'installer des jeux de séduction avec les participants;

En fonction du planning des astreintes, il est strictement interdit de quitter le camp après le coucher des participants.

Il est demandé aux membres de l'équipe d'encadrement de surveiller son langage et d'adopter une attitude exemplaire et responsable.

Les relations amoureuses sont tolérées entre les personnes de l'équipe, dans la mesure où les missions d'encadrement n'en sont pas affectées. Il est interdit de s'afficher en public dans le cadre des missions pour Jeunesse-Sports-Performances.

L'utilisation des téléphones portables est autorisée sur les temps de pose (les repas ne sont pas considérés comme un temps de pose).

Fait en deux exemplaires originaux

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu, compris et approuvé »

Pour l'Association,

Représentée par

Fonction

A., le

Le membre de l'équipe d'encadrement,

DUMALIN Sophie

A. Pertuis, le 11.07.2024

Lu, compris et approuvé

